

5662/18

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 9 mars 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 9 mars 2018

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

E 12846



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 6 mars 2018
(OR. en)**

5662/18

**INST 36
CMPT 4**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre de la Cour des
comptes

DÉCISION (UE, Euratom) 2018/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre de la Cour des comptes

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 286, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

vu la proposition du Royaume de Belgique,

vu l'avis du Parlement européen¹,

¹ Avis du 1^{er} mars 2018 (non encore paru au Journal officiel).

considérant ce qui suit:

- (1) Le mandat de M. Karel PINXTEN en tant que membre de la Cour des comptes est arrivé à échéance le 28 février 2018.
- (2) Il convient dès lors de nommer un nouveau membre à la Cour des comptes,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M^{me} Annemie TURTELBOOM est nommée membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2024.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président
